

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2022

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Révision du produit d'impôts attendu au titre de 2022 par le syndicat « Cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses, Montrouge et Sceaux »

Rapporteur : Isabelle Drancy

La Ville est adhérente du syndicat « Cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses, Montrouge et Sceaux ».

Les dépenses de ce syndicat sont en partie financées par des contributions fiscales des habitants de chacune de ces communes.

La contribution de chacune des communes est fixée ainsi qu'il suit : 60 % proportionnellement au nombre d'inhumations et 40 % au prorata du nombre d'emplacements mis à disposition de la Ville.

Le produit attendu initialement fixé par le Syndicat intercommunal pour la ville de Sceaux au titre de l'exercice 2022 était de 71 605,33 € et a fait l'objet d'un vote sur cette base par délibération du 24 mars 2022. Le montant de la contribution au syndicat a cependant été révisé et s'élève à 75 296,37 € au titre de 2022.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir fixer le montant définitif du produit de la fiscalité additionnelle attendu par le syndicat intercommunal pour l'année 2022 à 75 296,37 €.